

TARIFS ET CONDITIONS « POSTIMPACT »

I - DÉFINITION

Le « PostImpact » a pour objet la distribution de messages non-urgents adressés de prospection commerciale, d'information générale ou de petites marchandises, déposés en nombre et dont le contenu est identique ou avec un fond de texte commun en cas de personnalisation.

- Destinations : Régime Intérieur uniquement
- Dimensions minimales : 90 x 140 mm (tolérance 2 mm)
- Poids maximum : 2 kg
- Dimensions maximales : 229 x 324 x30 mm

II - SONT ADMIS EN « POSTIMPACT »

- Les communications de sens général concernant l'instruction, l'éducation, l'information et la récréation du public, tels que :
 - les bulletins d'associations de toute sorte
 - les invitations, convocations, questionnaires, enquêtes (à condition qu'ils n'entraînent pas une obligation d'exécution)
- Les messages de prospection générale : les transactions d'entreprises industrielles, commerciales, de service ou d'autre nature, soit entre elles, soit entre elles et les particuliers, offrant à la vente ou à l'achat des produits, des biens ou des services, tels que :
 - les offres d'abonnement ou d'adhésion,
 - les chèques et bons de réduction,
 - les appels de fonds, appels à la charité,
 - les offres de parrainage,
 - les cartes d'acheteurs, de fidélité.
- Les messages de promotion supportant diverses actions de publicité, tels que :
 - les brochures de promotion,
 - les publicités annonçant l'ouverture d'un magasin, son déménagement, ou un événement particulier,
 - les listes de prix ou mises à jour de prix.

La délibération n° 79 du 15/06/05 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, autorise l'acheminement de plis dont le message porte sur ces produits dès lors qu'ils sont nominatifs.

III - SONT EXCLUS DU TARIF « POSTIMPACT »

- Les consignes et instructions : tout message, personnalisé ou non, comprenant pour tout ou partie des consignes ou instructions, à savoir des dispositions qui créent, pour le destinataire, une obligation d'exécution.
 - Les pétitions.
 - Les communications relevant de l'administration ou de la gestion individuelle telles que : messages concernant le paiement (factures, relevés de compte...), messages relevant du produit (échange, réclamation, service après-vente, ...), autres (extraits de compte, rappels de cotisations, contentieux...).

Cette liste n'est pas exhaustive ; en cas de doute sur la possibilité ou non d'accepter un objet au tarif PostImpact, il conviendra de solliciter l'avis de la Direction du Courrier et du Colis.

Imprimé obligatoire :

Chaque dépôt doit impérativement être accompagné de sa fiche de dépôt signée (1289 P).

IV - CONDITIONS DE DÉPÔT

Nombre : 100 exemplaires minimum à chaque dépôt.

Conditionnement : Les objets peuvent être présentés sous enveloppe, bande, film plastique ou à découvert. Ils peuvent être clos ou non clos (sauf les PostImpact à caractère politique et ceux concernant l'alcool et le tabac qui doivent obligatoirement être clos).

La distribution des PostImpact à caractère politique, se poursuit pendant la durée des campagnes électorales officielles. Les mentions apparentes sur l'enveloppe sont autorisées (sigle, logo).

Routage : Les objets doivent être déposés triés et enliassés par code postal et dans l'ordre croissant des numéros de boîtes postales (pour un même code postal). Si les objets ne sont pas triés par code postal, la tarification prévue pour les dépôts non routés sera appliquée.

Exemplaires à fournir : L'expéditeur doit fournir avant chaque expédition un exemplaire du document à acheminer en vue d'une vérification, ainsi que 2 enveloppes ou pochettes non revêtues d'adresse pour les objets clos, afin que le service postal puisse reconstituer les envois qui pourraient être soumis au contrôle par épreuve.

Mentions obligatoires devant figurer sur les envois :

- le nom et l'adresse du destinataire
- le nom et l'adresse de l'expéditeur.

SEUILS MINIMUMS POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS SPÉCIAUX TS1, TS2 ET TS3.

T = tarif de base

TS = tarif spécial sous contrat

Tarif	En nombre
T	-
TS1	5 000 objets
TS2	10 000 objets
TS3	40 000 objets

Régime intérieur - Dépôts routés

Dépôts routés	T		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	130 XPF	140 XPF	170 XPF
De 21 à 50 g	220 XPF	240 XPF	280 XPF
De 51 à 100 g	350 XPF	380 XPF	430 XPF
De 101 à 250 g	610 XPF	660 XPF	730 XPF
De 251 à 500 g	850 XPF	920 XPF	1 010 XPF
De 501 à 2 000 g	1 070 XPF	1 160 XPF	1 270 XPF

Dépôts routés	TS2		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	110 XPF	120 XPF	150 XPF
De 21 à 50 g	160 XPF	170 XPF	200 XPF
De 51 à 100 g	270 XPF	290 XPF	330 XPF
De 101 à 250 g	470 XPF	510 XPF	570 XPF
De 251 à 500 g	670 XPF	730 XPF	810 XPF
De 501 à 2 000 g	830 XPF	900 XPF	990 XPF

Dépôts routés	TS1		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	120 XPF	130 XPF	160 XPF
De 21 à 50 g	200 XPF	220 XPF	260 XPF
De 51 à 100 g	300 XPF	330 XPF	380 XPF
De 101 à 250 g	540 XPF	590 XPF	660 XPF
De 251 à 500 g	760 XPF	830 XPF	920 XPF
De 501 à 2 000 g	940 XPF	1 020 XPF	1 120 XPF

Dépôts routés	TS3		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	100 XPF	110 XPF	140 XPF
De 21 à 50 g	150 XPF	160 XPF	190 XPF
De 51 à 100 g	230 XPF	250 XPF	290 XPF
De 101 à 250 g	430 XPF	470 XPF	530 XPF
De 251 à 500 g	600 XPF	650 XPF	720 XPF
De 501 à 1 000 g	740 XPF	800 XPF	880 XPF

Régime intérieur - Dépôts non routés

Pour chaque objet non-routé, ajouter + 20 XPF de prestation de routage par rapport aux tarifs des dépôts routés dans les mêmes conditions de tarif et de poids.

Dépôts non routés	T		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	150 XPF	160 XPF	190 XPF
De 21 à 50 g	240 XPF	260 XPF	300 XPF
De 51 à 100 g	370 XPF	400 XPF	450 XPF
De 101 à 250 g	630 XPF	680 XPF	750 XPF
De 251 à 500 g	870 XPF	940 XPF	1 030 XPF
De 501 à 2 000 g	1 090 XPF	1 180 XPF	1 290 XPF

Dépôts non routés	TS2		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	130 XPF	140 XPF	170 XPF
De 21 à 50 g	180 XPF	190 XPF	220 XPF
De 51 à 100 g	290 XPF	310 XPF	350 XPF
De 101 à 250 g	490 XPF	530 XPF	590 XPF
De 251 à 500 g	690 XPF	750 XPF	830 XPF
De 501 à 2 000 g	850 XPF	920 XPF	1 010 XPF

Dépôts non routés	TS1		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	140 XPF	150 XPF	180 XPF
De 21 à 50 g	220 XPF	240 XPF	280 XPF
De 51 à 100 g	320 XPF	350 XPF	400 XPF
De 101 à 250 g	560 XPF	610 XPF	680 XPF
De 251 à 500 g	780 XPF	850 XPF	940 XPF
De 501 à 2 000 g	960 XPF	1 040 XPF	1 140 XPF

Dépôts non routés	TS3		
	Tarifs au 1/05/2023	Tarifs au 1/05/2024	Tarifs au 1/05/2025
Jusqu'à 20 g	120 XPF	130 XPF	160 XPF
De 21 à 50 g	170 XPF	180 XPF	210 XPF
De 51 à 100 g	250 XPF	270 XPF	310 XPF
De 101 à 250 g	450 XPF	490 XPF	550 XPF
De 251 à 500 g	620 XPF	670 XPF	740 XPF
De 501 à 2 000 g	760 XPF	820 XPF	900 XPF